

FICHE DE RÉSERVATION 2025 POUR LES ASSOCIATIONS

MAIRIE DE CLEGUER

Cette fiche doit être retournée auprès de l'accueil de la Mairie Impérativement 10 jours avant la date de l'événement.

La réservation n'est effective qu'à réception de l'accord écrit de la mairie

NOM DE L'ASSOCIATI	ON :			
Représentée par :				
Adresse mail de l'asse	ociation :			
Téléphone :				
Numéro de SIRET :	RESERVATIONS OCCASION	ONNELLES		
Date et horaire du dé	but de l'événement : Du	à	h	
Date et horaire de fin	de l'évènement : Du	à h		
Objet de la réservation	on : (réunion, A.G., soirée, loto,) :			
Public concerné :		Entrée ou	activité payante : o	ui 🗆 non 🗆
Nombre de personne	s attendues : Si utilisa	ition de la c	uisine, cocher la cas	е□
Bien indiquer la date	et l'heure à laquelle le montage et le d	lémontage (de matériel seront e	effectués
Montage : Le	à h Démontag	ge : Le	à	h
	Salles mises à disposition		Capacité d'accueil (personnes)	Salle souhaitée (à cocher)
L	ongère : 20 tables – 80 chaises		80	
L'Ir	maginaire : 10 tables – 50 chaises	55		
Salle p	olyvalente : 125 tables – 749 chaises	800		
	La Menuis'	100		
La	Grange: 16 tables – 60 chaises	60		
Le signataire atteste av déchets, à utiliser les po éventuelles auprès des Date : Le	I: oui non Si oui, <u>compléter le ve</u> voir pris connaissance du règlement des co arkings adéquats et à respecter toutes les administrations et organismes compétent eur (NOM, Prénom, Fonction):	nditions de la dispositions l	cation, s'engage à tr	

NOM DE L'ASSOCIATION :				
 ✓ Les règles de montage et démontage du matériel ainsi que les consignes de sécurité devront être respectées ✓ Cocher uniquement le matériel nécessaire 				
	Quantité	Quantité		

Matériel disponible		Quantité disponible	Quantité demandée	Observations
Podium non couvert plaques de Le trans 1.20m x 1.20 m est effe	•	100 m²		
Parquet : plaques de 1.20 m x par 1.20 m l'associ		100 m²		
Grilles sur pieds (avec 60 clips)		30		
Containers poubelles : 3 bacs jaunes de 660 l - 3 bacs verts de 240 l		6		
Barrières de sécurité sur remorque		75		
Panneaux de signalisation				
Vidéo projecteur		1		
Ecran pour projection 1		1		
SONO (Support Sono / Haut-parleur dans housse + câble de connexion / Émetteur dans housse + câble de connexion / Câble d'alimentation micro / Micro HF SM 58 Shure dans trousse (pile à enlever après utilisation) / Micro Work DM-45 Dynamic dans boîtier		1		
Chaises (qui ne doivent pas quitter la salle)		749		
Tables (qui ne doivent pas quitter la salle)		125		
Compteur électrique à réserver et convention à signer au ST				
Clef		écla	irage salle	salle polyvalente 🗌

١	✓ Pour toute autre demande de matériel, la mairie peut contacter des communes voisines afin de répondre à vos
	besoins. Merci de préciser votre demande ci-dessous afin que nous puissions l'étudier :

- Pour le matériel prêté par la mairie, un employé peut assurer le transport avec un véhicule municipal, aux heures d'ouverture des services.
- ✓ Si vous souhaitez une modification de l'éclairage public, prière d'en préciser les horaires d'extinction : à h
- ✓ Vous voudrez bien prendre contact, 2 jours avant la manifestation, avec l'accueil de la Mairie (Tél.
 02.97.80.18.88) pour toute remise de clefs et pour convenir des modalités de mise à disposition du matériel.
- ✓ En cas de problème, hors heures d'ouverture de la mairie, vous pouvez composer le :
 - 06.89.15.31.24 portable de Monsieur Patrick EVANO
 - 06.80.10.97.41 portable de Monsieur Bernard LE DIAGON

Cadre réservé à la Mairie				
Demande accordée le	Signature de l'adjoint, Vie associative et Vie scolaire Patrick EVANO			

REGLEMENT CONCERNANT LA RESERVATION ET L'UTILISATION DES SALLES ET DU MATERIEL

- 1) En ce qui concerne la réservation, priorité est accordée :
 - Aux associations locales, sous réserve d'une demande effective impérativement au moins dix jours avant l'événement,
 - Ensuite aux habitants de la commune,
 - Enfin aux associations et particuliers qui ne demeurent pas à Cléguer.
- 2) Le demandeur, dont la réservation a été confirmée, peut recevoir la clef, sur rendez-vous à la mairie, au plus tôt 2 jours avant la manifestation, mais pour autant, l'utilisation de la salle, y compris son ménagement, n'est autorisée qu'à la date réelle de la location. La clef doit être rendue le 1er jour ouvrable suivant la date d'utilisation. Quant au matériel, il sera délivré et restitué uniquement sur rendez-vous.
- 3) Une fiche d'état des lieux vous est remise à chaque réservation. Il est impératif de la compléter à votre entrée dans la salle et nous la rendre avec les clefs. Un agent passera refaire l'état des lieux pour vérifier si tout est en ordre.
- 4) L'utilisateur s'engage à
- souscrire une assurance responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer aux autres ainsi qu'aux biens qui lui sont confiés par la commune,
- respecter les capacités d'accueil de la salle,
- faire respecter l'interdiction de fumer dans les salles,
- ne pas prêter ni dupliquer les clefs,
- veiller à la tranquillité du voisinage : limitation du bruit à partir de 22 h et au moment du départ,
- cesser toute manifestation à 01 heure du matin,
- ranger la salle et le matériel en respectant les consignes affichées dans chaque salle et notamment les tables et chaises.
- nettoyer le matériel emprunté avant de le restituer,
- effectuer le ménage et s'assurer que les abords de la salle soient propres. Les produits de nettoyage sont à la charge du locataire,
- trier les déchets, vider les poubelles et ramener les containers au point de collecte,
- ne pas toucher au compteur et disjoncteur électriques,
- s'assurer que les plaques de cuisson et gazinières soient coupées et le réfrigérateur vidé avant de partir,
- contrôler que toutes les lumières soient éteintes et vérifier la fermeture des portes et fenêtres avant de quitter les lieux ainsi que s'assurer qu'aucune personne ne soit restée dans l'enceinte de l'établissement.
- -se garer sur le parking de l'école pour l'utilisation de la grange et sur celui de la salle polyvalente dénommé « parking du centre », pour l'utilisation de la longère.



Les détériorations éventuelles ainsi que les heures de rangement ou de nettoyage qui seraient nécessaires à la remise en état du matériel et des salles vous seront facturées 57,20 € de l'heure pour l'intervention du personnel (application d'un coefficient de 1,5 lorsqu'il y a intervention d'un engin motorisé lourd) plus le coût réel pour la réparation du matériel.